

# ALABRI

## Attention, la fin de l'opération approche ! Présentation d'une maison « témoin »

---

### PROJET D'ARTICLES POUR LES BULLETINS MUNICIPAUX

Contenu :

- La fin de l'opération approche, il est encore temps !
- Présentation de la maison « témoin » ALABRI



**Contact presse :**

Etienne RETAILLEAU, Directeur adjoint,

tel : 04.66.76.37.24

[smage.er@les-gardons.com](mailto:smage.er@les-gardons.com)



## La fin de l'opération ALABRI approche, il est encore temps !

Le PPRi Gardon amont a été adopté le 3 juillet 2013. Il fixe un délai de 5 ans aux propriétaires de bâtiments en zone inondable pour réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité, soit une date butoir du 3 juillet 2013.

Depuis maintenant 2 ans, les architectes de l'opération ALABRI assistent et conseillent les particuliers dans leur projet. L'Etat en accord avec le SMAGE des Gardons et le Département du Gard, va informer par courrier les propriétaires que cette aide ne sera plus disponible dans le cadre d'une prise en charge financière publique à partir du 3 juillet 2013.



Compte tenu des délais de prise de rendez-vous, d'obtention des devis et de préparation des demandes de financement, les particuliers sont invités à lancer les démarches dès à présent en contactant les architectes au **04 66 63 88 07** ou par courriel [contact@alabri-smage.fr](mailto:contact@alabri-smage.fr).

**La réduction du risque inondation est l'affaire de tous.** Les propriétaires peuvent encore aujourd'hui bénéficier d'une aide publique pour limiter l'impact d'une future inondation. Avec ou sans elle, ils se doivent d'être équipés à partir du 3 juillet 2013.



Crédit photo JP FAVAND

*D'autres l'on fait, pourquoi pas vous ?*



## Présentation de la maison « témoin » ALABRI

Brignon est une commune inondée par les crues du Gardon et de son affluent la Droude.

En 2002, M. et Mme Moralès habitant cette commune ont subi une **hauteur d'eau de plus de 80 cm à l'intérieur de leur habitation**. Soucieux de se prémunir au maximum des prochaines crues et de respecter les obligations réglementaires imposées par le PPRi, ils ont adhéré à la **démarche ALABRI** proposée par le SMAGE des Gardons.

En mars 2011, ils ont accueilli les architectes de l'équipe ALABRI pour faire le **diagnostic du bâtiment** : analyse des hauteurs d'eau, de la structure, des extérieurs et du sous-sol.

L'inondation dépassant les 80 cm, le PPRi impose la présence d'un **espace refuge**, ce qui n'était pas le cas. Par ailleurs, **des piquets** doivent être implantés aux quatre coins de la **piscine** afin de la signaler aux personnes marchant à proximité lors d'une crue. Pour réduire les dégâts, **des batardeaux**, un **clapet anti-retour** et des **obturateurs des grilles d'aération** ont été préconisés. Le **réseau électrique** des pièces hors d'eau doit être différencié de celles inondables.

Suite à ce diagnostic, il a fallu faire réaliser des **devis**, obtenir le **permis de construire** et déposer les **demandes de financement** auprès de l'Etat et du Conseil général. Fin 2011, tout était prêt pour lancer le **chantier** qui a débuté en 2012.

Une pièce faisant office d'espace refuge a été réalisée au-dessus du garage. Un escalier à l'intérieur de l'habitation la dessert. Elle bénéficie d'un câblage indépendant dans le tableau électrique de la maison. Des piquets ont été implantés autour de la piscine. 4 batardeaux ont été installés. Un clapet anti-retour évite le refoulement des eaux usées dans la maison. Des dispositifs permettent d'obstruer les aérations du vide sanitaire.

Le 25 juillet 2012, l'équipe d'architectes a procédé à la **vérification des travaux** dans le but de pouvoir déclencher le **paiement des subventions**, ce qui a été fait en début d'automne 2012.

Le montant total des travaux représente de 26 000 €. L'**Etat** et le **Département du Gard** ont contribué respectivement à hauteur de 7 200 et 4 800 €. Le service de diagnostic et de conseil délivré par l'équipe d'architectes a été financé par le **SMAGE des Gardons**, l'**Europe (FEDER)**, l'**Etat** et la **Région Languedoc Roussillon**.



Espace refuge



Matérialisation de la piscine et différenciation du réseau électrique



Batardeau, obturation du vide sanitaire et clapet anti-retour